



**MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE**  
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale  
Bouchette (Québec) J0X 1E0  
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

## **AVIS PUBLIC**

PRENEZ AVIS que conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2026 par Monsieur André-Mathieu Lefebvre;

QUE, conformément à la Loi, le premier projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2026 par Monsieur André-Mathieu Lefebvre;

QUE, conformément à la Loi, le deuxième projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 4 février 2026 par Monsieur André-Mathieu Lefebvre;

QUE, conformément à la Loi, ledit règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 4 mars 2025 à 19h00 au 36 rue Principale, Bouchette, QC;

### **RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :**

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

<b>Titre</b>	<b>Rémunération actuelle</b>	<b>Rémunération proposée</b>
Maire (Premier mandat)	17 041.08 \$	20 000.00 \$
Maire (Deuxième mandat consécutif)	17 041.08 \$	28 000.00 \$
Autres membres du conseil	5 680.68 \$	6 666.67 \$

QUE l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

<b>Titre</b>	<b>Allocation de dépenses actuelle</b>	<b>Allocation de dépenses proposée</b>
Maire (Premier mandat)	8 520.48 \$	10 000.00 \$
Maire (Deuxième mandat consécutif)	8 520.48 \$	14 000.00 \$
Autres membres du conseil	2 840.04 \$	3 333.33 \$

#### Indexation

QUE ledit projet de règlement prévoie une clause d'indexation de la rémunération des élus municipaux qui équivaut à l'indice des prix à la consommation annuel;

#### Effet rétroactif, mesures transitoires et finales

QUE ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026;

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet modifier le règlement 2018-310

#### Consultation du projet de règlement

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 36 rue Principale, Bouchette, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné à Bouchette, ce 5 février 2026

Patricia Larivière  
Greffière-trésorière



**MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE**  
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale  
Bouchette (Québec) J0X 1E0  
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Bouchette, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, certifie que j'ai publié l'avis portant sur *l'adoption du règlement 2026-373 Règlement modifiant le règlement 2018-310 concernant le traitement des élus* accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 5 février 2026, à chacun des endroits suivants :

36 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

41 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Bouchette, ce 5 février 2026.

  
Patricia Larivière  
Greffière-trésorière